

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2021**

**Délibération**  
n° 2021.03.082

**Adaptation de la grille  
tarifaire des  
transports scolaires  
non-urbains de GA  
pour une application  
à compter du  
démarrage de la  
période d'inscription  
2021**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

**Ont donné pouvoir** :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Fabienne GODICHAUD à Séverine CHEMINADE, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.082**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES NON-URBAINS DE GA POUR UNE APPLICATION A COMPTEUR DU DEMARRAGE DE LA PERIODE D'INSCRIPTION 2021**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 22 lignes de transports scolaires réalisées en autocars et gérées antérieurement par la Région ont été transférées à GrandAngoulême. Ce sont des services de transports scolaires à destination des collèges de Soyaux, de Gond-Pontouvre, de La Couronne, de Saint Michel, des établissements d'Angoulême situés à Ma Campagne, à Bel Air et à proximité de la Cathédrale et des établissements de Ruelle-sur-Touvre.

Après une première année de gestion des transports scolaires, il est proposé de réaliser une adaptation de la grille tarifaire du service dans la perspective du démarrage des inscriptions avant la fin du premier semestre 2021.

Cette adaptation de la grille tarifaire est complétée par une mise à jour du règlement relatif à ce service (délibération spécifique soumise également à l'approbation du conseil du 11 mars 2021).

Les ajustements proposés pour la grille tarifaire de ce service sont présentés ci-après :

▪ Modification des tarifs:

En juin 2020, face à la crise sanitaire du COVID19, et afin de prendre en considération la fermeture des établissements scolaires et les contraintes de la régie de recettes, des mesures d'indemnisation à hauteur de deux mois d'abonnement pour l'année scolaire 2020-21 ont été mises en place pour les usagers des transports scolaires non-urbains. Les montants de la participation familiale aux transports scolaires avaient ainsi été diminués à titre exceptionnel de 20%.

→ A compter du démarrage de la période d'inscription pour l'année scolaire 2021-22, il est proposé d'appliquer les tarifs initialement approuvés au conseil de décembre 2019.

▪ Frais de dossier

Le conseil du 12 juin 2020 avait approuvé pour l'année scolaire 2020-21 la non application de frais de dossier pour des inscriptions réalisées au-delà du 15 juillet comme stipulé dans le règlement ; ceci pour prendre en compte l'organisation modifiée du service transports scolaires et l'absence d'accueil physique en raison des mesures imposées par la lutte contre la pandémie de Covid-19,

→ Pour l'année scolaire 2021-22, les inscriptions débuteront dans le courant du deuxième trimestre et se prolongeront jusqu'à mi-juillet (Les usagers et établissements scolaires seront informés des dates précises ultérieurement). Il est proposé d'appliquer des frais de dossier à hauteur de 20€ pour toute inscription au-delà de mi-juillet.

▪ Inscription en cours d'année (non modifié)

Une inscription en cours d'année est possible. Il est proposé de maintenir une dégressivité des tarifs en fonction de la date d'inscription, tel qu'approuvé pour l'année scolaire 2020-21.

Ainsi, si un élève s'inscrit en cours d'année, le représentant légal devra s'acquitter du trimestre en cours et éventuellement du trimestre suivant, étant entendu que le 1<sup>er</sup> trimestre s'étend de septembre à décembre. Ainsi pour une inscription au 1<sup>er</sup> décembre, la participation familiale couvrira l'ensemble de l'année scolaire.

Pour une inscription au 1<sup>er</sup> janvier, la participation familiale sera équivalente à deux trimestres.

▪ Duplicata

En cas de perte, vol, détérioration de la carte de transport, ou de photographie ne permettant pas l'identification de l'élève, la délivrance d'un nouveau titre de transport s'effectue sous conditions de paiement d'un forfait de réédition auprès de GrandAngoulême.

→ A compter de l'année scolaire 2021-22, afin d'être en concordance avec les tarifs appliqués par la Région et pour une plus grande lisibilité pour les élèves inscrits auprès de GrandAngoulême et transportés sur lignes régionales, il est proposé de relever le tarif du duplicata de 5€ à 10€.

Considérant le nouveau projet de grille tarifaire figurant en annexe de la présente délibération,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adaptation de la grille tarifaire des transports scolaires non urbains de GrandAngoulême pour une application à compter du démarrage de la période d'inscription 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  19 mars 2021	<u>Affiché le :</u>  19 mars 2021

**Tarifs de référence des transports scolaires non-urbains de GrandAngoulême**

Conditions d'accès	Tarifs pour 1 trimestre en cas d'inscription en cours d'année (avril à juillet)				Tarifs 2 trimestres en cas d'inscription en cours d'année (janvier à juillet)				Tarifs pour une année (septembre à juillet)				
	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
<b>Tarifs ayant droit (demi-pensionnaire, externe)</b>													
QF inférieur ou égal à 450 € mensuels	9,09	10%	0,91	10,00	18,18	10%	1,82	20,00	27,27	10%	2,73	30,00	
QF compris entre 451 € et 650 € mensuels	15,45	10%	1,55	17,00	30,91	10%	3,09	34,00	45,45	10%	4,55	50,00	
QF compris entre 651 € et 870 € mensuels	24,55	10%	2,45	27,00	49,09	10%	4,91	54,00	72,73	10%	7,27	80,00	
QF compris entre 871 € et 1250 € mensuels	34,55	10%	3,45	38,00	69,09	10%	6,91	76,00	104,55	10%	10,45	115,00	
QF supérieur à 1250 € mensuels	45,45	10%	4,55	50,00	90,91	10%	9,09	100,00	136,36	10%	13,64	150,00	
<b>Tarifs ayant droit (interne)</b>													
QF inférieur ou égal à 450 € mensuels	8,18	10%	0,82	9,00	16,36	10%	1,64	18,00	24,55	10%	2,45	27,00	
QF compris entre 451 € et 650 € mensuels	13,64	10%	1,36	15,00	27,27	10%	2,73	30,00	40,91	10%	4,09	45,00	
QF compris entre 651 € et 870 € mensuels	21,82	10%	2,18	24,00	43,64	10%	4,36	48,00	65,45	10%	6,55	72,00	
QF compris entre 871 € et 1250 € mensuels	31,36	10%	3,14	34,50	62,73	10%	6,27	69,00	94,09	10%	9,41	103,50	
QF supérieur à 1250 € mensuels	40,91	10%	4,09	45,00	81,82	10%	8,18	90,00	122,73	10%	12,27	135,00	
<b>Tarifs non ayant droit</b>													
<b>Tarifs non ayant droit</b>	Non ayant droit au transport scolaire (demi-pensionnaire, externe, interne)	44,82	10%	4,48	49,30	89,64	10%	8,96	98,60	177,27	10%	17,73	195,00

<b>Duplicata de carte (En cas de perte, vol, détérioration, photographie non conforme)</b>			
Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
9,09	10%	0,91	10,00

<b>Frais d'inscription (A payer pour toute inscription pour la rentrée scolaire de septembre. Non applicables jusqu'à mi-juillet et pour une inscription en cours d'année)</b>			
Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
18,18	10%	1,82	20,00